

<https://enseignants.se-unsa.org/Prime-d-entree-dans-le-metier-non-a-l-exclusion-des-ex-contractuels>



enseignants de l'Unsa



# Prime d'entrée dans le métier : non à l'exclusion des ex-contractuels

- Fil d'actu -

Publication date: lundi 3 février 2025

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa dénonce cette exclusion et interpelle la ministre afin que cesse cette injustice.

Depuis 2014, les contractuels ayant réussi les concours d'enseignement, d'éducation ou de psychologue sont exclus du bénéfice de la prime *entrée métier* pour autant qu'ils aient travaillé plus de trois mois l'année précédant leur réussite au concours.

Cette exclusion a été justifiée - si tant est qu'elle puisse l'être - par un meilleur reclassement (et donc un meilleur salaire) de ces personnels.

Néanmoins, ces modalités de reclassement ont encore été revues et améliorées depuis 2 ans : elles permettent à présent de prendre en compte toutes les périodes travaillées, y compris celles dans le secteur privé. Puisque tous les candidats voient leurs conditions de reclassement améliorées, il n'y a plus de raisons d'exclure les ex-contractuels de la prime *entrée métier* au risque de générer une inégalité de traitement à laquelle le SE-Unsa s'oppose.

Pour le SE-Unsa, cette disposition pénalise des personnels expérimentés qui s'engagent pleinement dans le service d'éducation, en passant les concours alors même que l'attractivité de nos métiers est en berne. Il s'agit d'un mauvais signal envoyé à tous ceux qui souhaiteraient s'investir pour l'éducation. L'accès à la prime *entrée métier* pour tous nous paraît donc indispensable.

>> [Lire notre courrier au DGRH](#)